



Flash

Personnels d'Éducation

№ 102

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :

José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Marilyne Even : 06.34.19.16.19 marilyne.even@wanadoo.fr
Isabelle Couratier : couratier.isabelle@gmail.com
Pierre Jean Ottaviano : pj88.8@free.fr

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org www.se-unsa.org

Exigeants pour le changement

Les Français viennent d'élire un nouveau Président de la République. Pendant cinq années d'une omniprésidence exacerbée, Nicolas Sarkozy aura conduit au pas de charge des réformes contestées, opposant les citoyens entre eux, flirtant avec des thèses xénophobes ou exécutant des pas de deux avec le monde de l'argent facile. Aujourd'hui, la cohésion sociale de notre pays s'en trouve sérieusement fissurée.

L'École de la République a, quant à elle, été bousculée, maltraitée et affaiblie. Il y a désormais urgence à panser ses blessures.

Il y a urgence à respecter les personnels et à leur redonner la fierté d'un métier auquel ils sont profondément attachés. Il y a urgence à refonder l'École de la réussite.

Porter l'espoir c'est bien -c'est même l'ingrédient essentiel qui impulse et anime une campagne- mais passée l'euphorie de la victoire, doit s'installer le temps des actes concrets incarnant la politique juste et progressiste que nous attendons. Cela ne pourra se faire qu'en rétablissant le lien de confiance indispensable entre le ministre et les personnels et en traçant, sans tarder, des perspectives de progrès.

Au SE-Unsa, nous sommes convaincus que c'est dans le cadre d'un dialogue social dense, sincère et respectueux qu'émergeront les solutions collectives et solidaires permettant de dépasser les rudesses et les contraintes de la période.

Notre syndicalisme responsable et progressiste sera exigeant. Exigeant parce que l'École de la République ne peut plus se satisfaire de rafistolages approximatifs.

Nouvelle gouvernance, nouveau ministre de l'éducation, notre action !

Vous l'avez sans doute remarqué, nous avons changé de gouvernance. Nous avons un ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, ce n'est pas un scoop ainsi que George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative. Le ministre Peillon a nommé un directeur de cabinet bien connu des syndicats, Pierre Yves Duwoye.

PYD est un ancien secrétaire général de la DGRH. En réalité il a dirigé depuis des années les personnels enseignants et d'éducation au plus haut niveau. Il connaît très bien son affaire donc.

Pour mémoire c'est lui, en tant que président de la CAPN des CPE en 2005, a tenté d'amorcer une réouverture de la circulaire de 82 des CPE créant une brèche entre les trois syndicats représentatifs de l'époque. Après un vif échange entre les pour (SGEN), les contre (Snes et SE-UNSA), il n'a pas voulu entrer dans un conflit et n'a plus donné suite.

Enfin pour compléter, Bernard Lejeune est nommé « conseiller social et chargé des relations avec les académies ». Bernard Lejeune a été secrétaire général de l'académie de Grenoble (2004 – 2010) et de Lyon (2010 – 2012). Il connaît particulièrement bien ses dossiers et est un redoutable négociateur. Il est néanmoins à l'écoute.

Concernant nos textes fondateurs (circulaire de 82, statut de 70) aujourd'hui dans un contexte différent, le sujet ne va pas manquer de ressortir. Nous verrons, bien entendu quelles seront les propositions et les marges de négociations qui nous seront offertes. A suivre.

Pour l'heure et dans le cadre de futurs audiences auprès du ministre et de son cabinet, nous portons d'emblée quelques revendications urgentes comme la reconnaissance de nos fonctions et conditions de travail, un meilleur ratio hors classe pour 2013, une indemnité CPE réajustée et le retour des postes supprimés et notamment des postes CPE en Polynésie.

Ratio Hors Classe des CPE

Les ratios d'accès à la hors classe ont été transmis aux syndicats, ils restent stables par rapport à l'année précédente. Conséquence 150 CPE en 2010, 2011 et 2012 continueront à être privés de Hors Classe, par rapport aux ratios accordés aux autres corps.

Comme par le passé aucune réponse ne nous a été avancée sur le pourquoi de ce ratio de 5% toujours pas réévalué.

Nous faisons le constat amer qu'une fois encore les CPE sont bafoués, mal reconnus. Au ministère, avec l'équipe qui nous gouverna pendant cinq ans, ce n'est pas un oubli car le SE-UNSA rabâche à n'en plus finir sur l'écart, incompréhensible de ce ratio qui n'évolue pas. Nous mettrons ce problème comme un des points urgent à prendre en compte avec la nouvelle équipe gouvernementale et exigerons l'alignement à 7%. Comme vous le savez un meilleur ratio reste un levier essentiel et même unique dans l'amélioration salariale des CPE actuellement.

Le SE-UNSA dit « stop ». En 2013, on ne peut plus subir, on ne doit plus subir cet écart de traitement.

Pour notre académie, 18 collègues vont être promus cette année. Les nouveaux critères de calcul pour la HC ne nous conviennent pas. L'avis des IPR et leur influence sur la note est aléatoire. Nous n'hésiterons pas lors de la CAPA en juin de le rappeler et de demander des explications sur les avis émis.

Promouvables	6320	7200	7190	7415	7580	7466	7 513	7380
Ratio Pro/Pro	2,53%	2,53%	2,53%	3,88%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AIX-MARSEILLE	7	8	8	11	18	19	19	18

Enquête DEPP conditions de travail des CPE et chefs d'établissement

La DEPP ou direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance qui exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec la MGEN ont établi une enquête (1) demandée par le ministère sur les conditions de travail des CPE et des chefs d'établissement (*497 chefs d'établissement et 490 CPE en collèges et lycées publics ont été interrogés entre juin et septembre 2010*).

Cette enquête n'a jamais été publiée mais est analysée brièvement par L'AEF qui a pu se la procurer. Nous allons de notre côté essayer de la récupérer.

(1) *AEF publie une enquête inédite Depp-TMO Régions sur les conditions de travail des CPE et personnels de direction* Dépêche n° 166585 mardi 15 mai 2012

Notre analyse : Que ressort t-il de l'analyse de cette dépêche ?

Nous y découvrons un certain malaise qui ne nous surprend pas. D'abord une forte référence au stress (« 83 % des chefs d'établissement et 72 % des CPE ont « le sentiment d'être de plus en plus soumis à des facteurs de stress »), qu'une autre enquête MGEN plus récente a bien mis en évidence pour les CPE.

Les autres constats « chocs » sont que près d'un quart des cpe et chefs d'établissement ne recommanderaient plus leur métier aujourd'hui. 55% des CPE estiment que leurs conditions d'exercice « se sont détériorées au cours des dernières années ». Cela traduit une certaine désespérance qui peut inquiéter. On retrouve une partie de l'explication à travers les 54% de CPE qui indiquent travailler essentiellement dans l'urgence au dépend du travail éducatif de fond.

Ainsi dans « l'idéal », 47 % des CPE voudraient notamment « contribuer à la continuité, la cohérence et la pertinence éducative au sein de l'établissement » et 45 % « savoir être en relation, communiquer, animer, écouter ». Mais la réalité du coup par coup les rattrape très vite.

Sur le temps de travail, je pense que l'enquête possède dans l'intégralité du texte d'autres éléments à exploiter et qu'il faudra approfondir le document en main, mais Les CPE citent deux missions principales : à 64 % ils assurent la gestion et les relations avec les élèves et à 36 %, la « vie de l'établissement ».

Sur les mutations l'enquête relève que 24 % des chefs d'établissement et CPE ont demandé un changement d'affectation pour la rentrée 2010/2011. les motivations sont radicalement différentes entre les deux corps (carrière pour les chefs contre regroupement familial ou d'ordre personnel pour les CPE).

L'enquête se base aussi sur une typologie de six groupes selon leur « score d'évolution » (stress, conditions d'exercice du métier, climat de l'établissement, moral...) et leur « score de satisfaction » (climat de l'établissement, optimisme envers l'avenir, niveau de satisfaction globale), le sixième constituant les situations les moins favorables ou les moins appréciées. Un groupe qui rassemble 27% du corps CPE interrogés!

Coté chef d'établissement, on mesure un fossé entre le groupe 1 et le groupe 6. C'est aussi le fossé entre les établissements classiques de centre ville et les établissements présentant plus de handicaps. Ils sont là aussi nombreux à ne pas ou plus recommander leurs métiers. Ils se plaignent de la solitude de leur exercice et d'un certain manque de reconnaissances

A l'opposé, on notera dans le groupe 1 des CPE, qu'ils apprécient particulièrement l'aspect éducatif de leur métier quand il est axé vers les élèves en difficulté et les jeunes en général. Ils aiment l'aspect « pivot » de la fonction qui les place à la croisée des dynamiques de l'établissement.

Coté « amélioration du métier », l'aspect d'une meilleure reconnaissance financière prime mais pour 14 % l'élargissement de passerelles d'emploi vers les collectivités territoriales semble désiré comme une réorientation possible. Dans le groupe 6 on a encore plus besoin de garanties sur la reconnaissance de la fonction (par l'institution et aussi par le chef d'établissement). Ce groupe désabusé ne recommande plus majoritairement de devenir CPE.

A suivre dès que nous aurons plus de détails.

On y trouve aussi le sentiment de la solitude d'exercice comme pour les chefs ainsi que le sentiment pour certain (20%) de ne pas bien faire son travail.

Affectation des stagiaires CPE 2012-2013 premier round pour les lauréats des concours 2011, faire leurs vœux académiques

Des modifications à la marge pour l'instant pour la rentrée 2012 :

Vous trouverez avec [ce lien](#) la note de service n° 2012-047 du 20-3-2012- NOR : MENH1205909N concernant l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré.

Quelques dates à retenir :

- Saisie des vœux sur Sial : du **2 mai au 17 juin 2012** uniquement sur Sial. L'administration centrale (DGRH) étudiera ces vœux début juillet et attribuera à chaque stagiaire une académie d'affectation. Les premiers résultats seront connus à partir du **6 juillet 2012 et jusqu'au 13 juillet**. Dès la connaissance de l'affectation, donc au plus tard le 13 juillet les stagiaires devront prendre connaissance de la circulaire de leur nouvelle académie et envoyer toutes les pièces justificatives demandées. Ils devront prendre connaissance des supports et construire des vœux. Une affectation sur un poste sera proposé lors de la CAPA de notre académie du 19 juillet. Durant ces phases ne pas hésiter à joindre le syndicat qui aidera les stagiaires dans leurs démarches.
- Date limite pour signaler des erreurs dans Sial : **22 juin 2012**
- Date limite de mariage ou PACS : **13 juillet 2012**

Retrouvez notre livret « spéciale affectation stagiaires » en suivant [ce lien](#)

N'hésitez pas à faire passer ces infos et nos coordonnées à tous ceux qui ont réussi un concours CPE ou enseignants de votre entourage.

Liste complémentaire concours CPE 2012, c'est acté

L'information vient de tomber, le jury du concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) avec sans doute un accord du ministère a décidé d'établir de nouveau une « liste complémentaire de 100 candidats au concours CPE de 2012 ». Le retour de cette liste complémentaire (inscrite dans notre statut de 1970), retirée au milieu des années 2000 a très longtemps existé et avait permis le recrutement de la totalité des postes affichés. Son absence sur les cinq ou six dernières années a coûté au moins une centaine de disparitions de postes de titulaires pourtant budgétés. A l'inverse de certains qui comme d'habitude tirent la couverture pour eux, c'est l'ensemble des syndicats représentatifs des CPE et bien entendu le SE-UNSA qui ont demandé systématiquement le retour à cette liste complémentaire. Cela peut concerner 7 candidats pour notre académie.

[Voir](#) les résultats des concours et la LC.

Inscriptions aux concours externe et interne CPE, l'arrêté est passé au **BO**

L'Arrêté du 23 mai 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation a été publié.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe auront lieu le mardi 6 et le mercredi 7 novembre 2012. Les dates des épreuves d'admission du concours externe et du concours interne seront fixées ultérieurement.

Les modalités d'inscription au concours externe sont les suivantes : Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> du **mardi 29 mai 2012, à partir de 12 heures, au mardi 10 juillet 2012, à 17 heures, heure de Paris.**

Les modalités d'inscription au concours interne sont les suivantes : Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> du **jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 heures, au jeudi 25 octobre 2012, à 17 heures, heure de Paris.**

Muts Intra :

Après le contrôle et la validation des barèmes va venir le temps de construction du mouvement (les chaînes). Là encore le travail préparatoire aux CAPA est essentiel pour le suivi des dossiers qui nous sont confiés. La CAPA des CPE est prévue le 20 juin.

Quelques chiffres :

Cette année 139 CPE font leur demande de mutation. 26 postes sont au mouvement.

4 postes de CPE sont au mouvement national spécifique ECLAIR : Clg J Prevert 13013, Clg Pytheas 13014, Clg H Vallon 13014, Clg A Rimbaud 13015. Nous savons déjà que 3 d'entre eux sont attribués à des CPE hors académie dont deux titulaires 1^{ère} année (contradictoire par rapport au BO). Nous sommes largement intervenus au rectorat pour dénoncer ce dispositif et ces méthodes obscures. L'administration n'a pas tenu ses engagements sur la clarté des avis des chefs des établissements et sur la tenue de groupe de travail sur ces affectations. Quels sont les critères retenus ? Pourquoi 3 CPE extérieurs ? Nos CPE d'Aix- Marseille sont t'ils si mauvais ? A la sortie beaucoup de colère, de frustration, peu ou pas de réponse et surtout un sentiment d'être les seuls à revendiquer !

33 établissements sortent du mouvement suite à leur classement en ECLAIR + 14 postes bloqués pour les stagiaires. Au total 47 postes de CPE ne pourront être pas injectés au mouvement intra. Cela va considérablement bloquer le mouvement.



CAPN CPE DU 5 JUIN 2012 et du 13 juin 2012

Son objet ! Les mutations inter académique dans le cadre de la procédure d'affectation en établissement ECLAIR – rentrée 2012.

La CAPN des CPE se réunira pour vérifier les promotions Hors Classe de la 29eme base et les demandes de détachements pour l'entrée dans le corps des CPE. Comme chaque année nos élus étudieront les dossiers de détachement qui sont de plus en plus nombreux (21 l'an dernier) et émettront un avis.